

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 76 (1940)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Comptes 1939.* — *Dans les sections : Echallens. — Cours de comptabilité.* — GENÈVE : U.I.P.G. — MESSIEURS : *Un cri d'alarme. — Rapport du trésorier.* — U.I.P.G. — DAMES : *Communication.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : FRITZ WARTENWEILER (traduit et résumé par ALICE DESCŒUDRES) : *Le général Herzog et l'armée de Bourbaki, suite.* — P. ROSSELLO : *Education comparée, instituteurs et institutrices.* — GEORGES DURAND : *Note sur les bonnes habitudes.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

RÉSUMÉ DES COMPTES 1939

CAISSE S. P. V.

Compte de Profits et Pertes

	<i>Profits</i>	<i>Pertes</i>
Titres au 1 ^{er} janvier 1939	Fr. 11 820.—	
Caisse au 1 ^{er} janvier 1939	» 6 910.40	
Intérêts des capitaux	» 595.50	
Cotisations des auxiliaires	» 108.—	
Cotisations des actifs	» 26 170.—	
Recettes diverses	» 431.35	
Comité, administration, loyer		Fr. 4 865.72
Assemblées S. P. V. et S. P. R.		» 487.65
Assurance responsabilité civile		» 1 567.80
« Bulletin »-« Educateur » ; cotisations S. P. R.		» 10 465.—
Traitements fixes : cotisations et délégués		» 709.65
Caisse de secours : versement statutaire		» 6 585.—
Subside au musée scolaire		» 800.—
Subventions diverses et dons		» 1 400.—
Palmes funéraires		» 155.—
Dépenses diverses		» 450.30
Balance : fortune au 31 décembre 1939		» 18 549.13
	Fr. 46 035.25	Fr. 46 035.25

Bilan au 31 décembre 1939

Débiteurs		Fr. 10 800.—
Caisse au 31 décembre 1939 . . .		» 7 749.13
Fortune au 31 décembre 1939 . .		Fr. 18 549.13
Fortune au 1 ^{er} janvier 1939 . . .	Fr. 18 730.40	
Balance, diminution		» 181.27
	<u>Fr. 18 730.40</u>	<u>Fr. 18 730.40</u>

CAISSE DE SECOURS

Débiteurs		Fr. 20 000.—
Caisse au 31 décembre 1939 . . .		» 0.—
Fortune au 31 décembre 1939 . .		Fr. 20 000.—
Fortune au 1 ^{er} janvier 1939 . . .	Fr. 23 041.65	
Balance : diminution		» 3 041.65
	<u>Fr. 23 041.65</u>	<u>Fr. 23 041.65</u>

CAISSE DE PRÊTS

Cédules au 31 décembre 1939		Fr. 19 313.—
Cédules au 1 ^{er} janvier 1939		» 14 774.—
Balance : augmentation		<u>Fr. 4 539.—</u>

CAISSE DE RÉSERVE

Débiteurs		Fr. 80 000.—
Caisse au 31 décembre 1939		» 5 468.75
Fortune au 31 décembre 1939		Fr. 85 468.75
Fortune au 1 ^{er} janvier 1939		» 82 299.05
Balance : augmentation		<u>Fr. 3 169.70</u>

FONDS « ORPHELINS »

Débiteurs		Fr. 5 000.—
Caisse au 31 décembre 1939		» 378.—
Fortune au 31 décembre 1939		Fr. 5 378.—
Fortune au 1 ^{er} janvier 1939		» 5 192.—
Balance : augmentation		<u>Fr. 186.—</u>

FONDS « ÉLISABETH BLANC »

Débiteurs		Fr. 1 000.—
Caisse au 31 décembre 1939		» 279.85
Fortune au 31 décembre 1939		Fr. 1 279.85
Fortune au 1 ^{er} janvier 1939		» 1 253.65
Balance : augmentation		<u>Fr. 26.20</u>

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

	<i>Fortune</i>	<i>Diminution</i>	<i>Augmentation</i>
1. Caisse S. P. V. . . .	Fr. 18 549.13	Fr. 181.27	
2. Caisse de secours . .	» 20 000.—	» 3 041.65	
3. Caisse de prêts . . .	» 19 313.—		Fr. 4 539.—
4. Caisse de réserve . .	» 85 468.75		» 3 169.70
5. Fonds « Orphelins » . .	» 5 378.—		» 186.—
6. Fonds « Elisabeth Blanc »	» 1 279.85		» 26.20
		Fr. 3 222.92	Fr. 7 920.90
			— » 3 222.92
Augmentation totale des caisses en 1939 . . .			Fr. 4 697.98
<i>Fortune</i> générale de la S. P. V.	Fr. 149 983.73		

Le caissier : CH. GONTHIER.

RAPPORT

de la Commission de vérification des comptes de la S. P. V.

Exercice 1939.

La commission désignée et composée des délégués des sections d'Aigle, Aubonne et Avenches s'est réunie à Lausanne, Mauborget 12, le samedi 13 janvier. Elle a examiné et vérifié toutes les pièces comptables présentées, classées et numérotées avec un ordre remarquable. Tout concorde parfaitement, totaux vérifiés et reconnus exacts.

La commission propose :

1. Accepter les comptes 1939 tels que présentés.
2. Donner décharge au Comité.
3. Adresser de vives félicitations au caissier, M. Ch. Gonthier, qui, démobilisé le 10 décembre, après 103 jours de service actif, a néanmoins bouclé les comptes en temps opportun.

La commission de vérification :

(Signé)

CORTHÉSY.

STAUFFER.

JAQUIER.

RAPPORT

**de la Commission de vérification des comptes
des Caisses de secours, prêts et Fonds spéciaux.**

Les comptes des caisses de secours, prêts et fonds spéciaux ont été examinés et vérifiés le 13 janvier écoulé par une commission composée de Mlle Rochat, institutrice à Cossonay, de M. Conod, instituteur à Bursins, et du rapporteur. Les écritures ont été reconnues justes et conformes aux pièces justificatives ; exacts aussi les calculs.

La commission adresse des remerciements au caissier pour son excellent travail et prie l'assemblée générale d'approuver cette comptabilité et d'en donner décharge au Comité central.

(Signé) R. GUICHARD, rapporteur. F. ROCHAT. J. CONOD.

DANS LES SECTIONS

Echallens. — *Rappel.*— Assemblée de district, ce jour d'hui, 27 janvier, à 14 h. 30, au Château.

Dès 15 h. : Causerie de M. Jean Peitrequin, municipal à Lausanne : « Les qualités des Vaudoises et les défauts des Vaudois ».

Invitation cordiale aux collègues d'autres districts.

COURS DE COMPTABILITÉ

La pratique toujours plus étendue des affaires a transformé quelque peu notre conception de comprendre la comptabilité et ses exigences actuelles ont imposé des procédés nouveaux. Aussi le comité de la Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires fait donner un cours de comptabilité de 8 à 10 heures par M. A. Gruaz, expert comptable à Lausanne, avec le programme suivant : comptabilité du paysan et de l'artisan ; comptabilité en parties doubles.

M. Gruaz montrera par des exemples, pris à la vie pratique, comment on doit adapter son enseignement aux besoins du jour.

Ce cours se donnera à l'auditoire des sciences de l'Ecole normale, en quatre séances, les samedis 3, 10, 17 et 24 février, à 14 h. 15. Avoir avec soi un cahier quadrillé 4 mm., grand format (29 × 21 cm.).

Finance du cours : Fr. 5.— pour les personnes qui ne sont pas membres de la société organisatrice du cours. S'inscrire avant le 31 janvier prochain auprès de M. J. Chappuis, les Giroflées, Chailly-s.-Lausanne.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

UN CRI D'ALARME

Dans sa dernière séance de 1939, l'U. I. P. G. s'est occupée de l'état des bâtiments scolaires. Ils laissent fort à désirer, tant dans certaines communes rurales que dans l'agglomération urbaine.

Depuis de nombreuses années, maints de ces budgets municipaux n'ont comporté que des sommes nettement insuffisantes pour l'entretien et l'aménagement des écoles, sous prétexte d'économies ; Genève occupe à l'heure actuelle un rang peu élogieux parmi les cantons suisses et plusieurs pays étrangers.

Nous souffrons d'anciennes constructions, de conception pédagogique périmée. Le Département de l'Instruction publique aussi bien que les autorités communales s'accordent à reconnaître la nécessité d'en démolir

quelques-unes dépourvues de confort ; mais, faute d'argent, on les maintient sans réparations sérieuses et elles tombent dans la vétusté.

L'école de la Servette attendait sa reconstruction avant les années 1914-18 puis, pendant deux décades, elle connut la visite de distingués et nombreux magistrats qui décidèrent sa disparition... Et elle est toujours là, décrépie et misérable... Verra-t-elle la prochaine-dernière-guerre, dans un prochain quart de siècle ? En attendant, elle a coûté indirectement deux fractures de jambe, de nombreux coups de froid... et j'en passe !

Par ailleurs, on laisse se dégrader d'autres bâtiments scolaires qui, transformés ou maintenus dans leur aménagement actuel, rendraient encore d'appréciables services. Sans aucun doute, une telle politique d'économies va à l'encontre du but qu'elle poursuit : des travaux entrepris lors de leur urgence brûlante coûtent plus cher que ceux décidés en temps opportun.

Nos édiles oublient parfois qu'une école n'est pas un entrepôt désert, que des êtres vivants l'habitent pendant une importante partie de leur existence. Du corps enseignant ? N'en parlons pas, on ne l'apprécie avant tout que dans les discours de fêtes des promotions. Mais la jeunesse enfantine et primaire subit durement les effets de ces fausses économies.

Dans plusieurs locaux, le mauvais éclairage des pupitres, des cartes murales ou des tableaux noirs compromet la vue des enfants. A quoi sert l'adoption d'une écriture droite, si par ailleurs des élèves se déforment le squelette sur des bancs et contre des pupitres non adaptés à leur taille ou si ces élèves doivent lire au tableau noir sous un angle de 40° environ ? La santé des élèves est encore en danger dans d'autres circonstances : des planchers, des sols de préaux détériorés offrent des chances accrues aux chutes graves.

Des bâtiments manquent de dégagements spacieux ; d'autres connaissent des installations sanitaires qui n'ont de sanitaire que le nom ou ignorent le préau couvert en cas d'intempéries.

Je lis sur vos lèvres, chers(ères) collègues la réponse massue qui sera opposée à toute tentative de rénovation. « Caisse vide, situation financière difficile pour le canton et les communes. C'est la guerre. Economies en vue d'assurer la défense nationale... » Convaincus de la justesse de ces lignes, sceptiques quant à leur succès, vous poserez le *Bulletin* d'un geste las. Ne vous laissez pas aller au découragement ; prenez la plume et adressez vos doléances, vos suggestions à notre collègue Ed. Gaudin (rue de la Servette, 34), président de la commission nommée par l'U. I. P. G. (section messieurs) chargée d'étudier ce problème.

Sa solution financière appartient bel et bien au domaine des possi-

bilités. La ville de Genève, en particulier, a pratiqué durant cette dernière décade une politique hédonistique sur l'utilité de laquelle on peut discuter. Pour 1940, malgré quelques coupes effectuées dans le budget municipal de la ville, on prévoit une dépense de 172 000 fr. pour l'entretien de quatre cimetières et plus de 100 000 fr. pour les parcs et promenades. Les morts, si sacré que nous soit leur souvenir, les fleurs, si belles soient-elles, doivent-ils nous faire oublier la plus belle des fleurs vivantes, la génération montante. N'économise-t-on pas les deniers publics et ne défend-on pas efficacement la nation en préparant une jeunesse saine et vigoureuse ?

Courage, collègues, aidez la commission de l'U. I. P. G. à défendre vos élèves et l'école genevoise. Adressez sans retard vos communications au collègue Gaudin. Il y a du pain sur la planche.

G. BOREL.

RAPPORT DU TRÉSORIER

I. Résumé des opérations effectuées en 1939.

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Solde actif 1938	Fr. 396.75	
Cotisations encaissées en 1939	» 2145.40	
Rétrocession pour frais communs	» 40.90	
Intérêts du compte de chèques postaux pour 1938	» 2.90	
Cotisation S. P. R. et abonnements à l' <i>Educateur</i>		Fr. 1120.—
Cotisation à la Fédération des fonction- naires		» 28.—
Cotisations à « Pro Familia » et à la Colonie de vacances pour apprentis		» 20.—
Prime assurance responsabilité civile		» 60.30
Indemnité au président		» 300.—
Frais mortuaires		» 71.95
Frais généraux (impressions — convoca- tions — correspondance — téléphone — frais de réception et délégation — taxes aux chèques postaux)		» 672.55
Solde créditeur, pour balance		» 313.15
Totaux	<u>Fr. 2585.95</u>	<u>Fr. 2585.95</u>

II. Déficit de l'exercice 1939.

Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1939	Fr. 396.75
Solde créditeur au 1 ^{er} janvier 1940	» 313.15
Déficit de l'exercice 1939	<u>Fr. 83.60</u>

III. Bilan 1939.	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Total de nos dépôts à la Caisse d'Épargne	Fr. 2233.50	
Solde créditeur de 1939	» 313.15	
Deux parts (500 fr. nomin.) Coopérative d'habitation, valeur actuelle	» 70.—	
Une machine à écrire	» 1.—	
Cotisations dues	» 30.80	
Diminution du capital (pour balance) . .	» 56.35	
Capital au 1 ^{er} janvier 1939		Fr. 2204.80
Avance de la S. P. R. pour le Congrès . .		» 500.—
Totaux	<u>Fr. 2704.80</u>	<u>Fr. 2704.80</u>
1940 : janvier 1 ^{er} : capital, ce jour . . .	Fr. 2148.45	

En complément des chiffres ci-dessus qui permettent à chacun de se rendre compte de la situation financière de notre société voici quelques commentaires :

a) *Cotisations.*

Les cotisations de 1939 ont été payées par tous nos membres (sauf deux) avant le 31 décembre. Ce résultat réjouissant est dû en particulier à l'obligeance de plusieurs collègues qui, en ville et à la campagne, ont bien voulu se charger d'encaisser les cotisations dans leur groupe scolaire. Qu'ils reçoivent ici encore les remerciements du trésorier pour leur collaboration effective. « Collaboration » n'est pas une formule vide, nécessaire dans un rapport ; elle est synonyme de travail souvent ingrat. Beaucoup d'entre nous ignorent la dose d'éloquence persuasive qu'il faut déployer, le nombre de propos aigres-doux qu'il convient d'entendre et les moyens auxquels il est parfois nécessaire de recourir avant d'obtenir de certains collègues le paiement de leur cotisation.

b) *Dépenses.*

Malgré l'encaisse de sommes importantes, malgré la compression des dépenses, les comptes annuels soldent par un déficit de 83 fr. 60 (266 fr. 20 l'an passé). Nos frais généraux restent très élevés quoiqu'ils aient diminué de plus de 50 fr., en particulier ceux d'imprimerie et de dactylographie qui atteignent près de 300 fr. ; la correspondance et le téléphone absorbent 201 fr. 95 ; par contre, les frais de délégation et de réception n'ascendent qu'à 165 fr., ce qui est fort peu.

c) *Bilan.*

Bien que nos fonds en banque aient augmenté de 42 fr. 25, l'actif du bilan annuel accuse pour la seconde fois une diminution du capital. Moins importante que celle de l'an dernier qui se montait à 300 fr., cette diminution de 56 fr. 35 prouve que nos dépenses sont encore trop élevées pour les recettes dont nous disposons.

N'attachons pas trop d'importance à un bilan d'une société comme

la nôtre, mais constatons tout de même que notre situation, meilleure que l'an passé, n'a pas subi un assainissement suffisant ; nous devons encore réaliser de nouvelles économies (refrain connu !).

Non compris les 500 fr. avancés par la S. P. R., notre nouveau capital de 2148 fr. 45 comprend : a) notre fonds de réserve à la Caisse d'épargne, 1233 fr. ; b) notre fonds de voyage, 500 fr. 50 ; c) notre crédit au compte de chèques postaux, 284 fr. 50 ; d) nos espèces en caisse, 28 fr. 65 ; e) deux parts de la Coopérative d'habitation de 250 fr. chacune, valant aujourd'hui 70 fr. ; f) une machine à écrire, amortie depuis quelques années déjà, 1 fr. ; enfin g) une créance de 30 fr. 80 sur nos deux collègues ayant omis de payer leur cotisation 1939.

Volontairement, ne figurent pas dans nos comptes deux opérations dont notre caisse n'a été que l'intermédiaire :

1) au 1^{er} trimestre, nous avons reçu de nos membres pour les instituteurs tchécoslovaques 145 fr. 50 que nous avons versés au bureau de la S. P. R.

2) du 26 octobre à fin décembre, 589 fr. ont passé par notre caisse à destination de la Commission centrale de Secours pendant la guerre.

* * *

Le congrès de la S. P. R. qui devait se tenir à Genève cette année est renvoyé à des temps meilleurs. Le supplément de dépenses qu'il n'aurait pas manqué d'entraîner est donc écarté momentanément. De nouvelles dépenses seront affectées à la lutte entreprise par votre comité pour défendre les intérêts et les droits des instituteurs devant nos autorités cantonales, à la C. I. A. et au sein même de la Fédération des fonctionnaires. Notre commission de défense, nommée cet automne, a déjà d'ailleurs fait du bon travail.

En dépit de toutes ces circonstances défavorables, eu égard aux sacrifices auxquels les instituteurs genevois seront tenus de consentir, le trésorier ne proposera pas l'augmentation de la cotisation pour 1940, mais il demandera à tous ses collègues de payer leurs 15 fr. le plus tôt possible afin de permettre au comité de faire face à tous ses engagements et de mener la lutte dans de bonnes conditions. C'est un devoir de solidarité plus pressant aujourd'hui que jamais.

Genève, le 20 janvier 1940.

ED. GAUDIN.

U. I. P. G. — DAMES COMMUNICATION

La troisième et dernière causerie de M. Durand sera donnée le mercredi 8 février, à 17 heures, salle II du département de l'instruction publique. M. Durand, qui a répondu si aimablement à notre appel et qui a droit à toute notre gratitude, parlera des principes du calcul oral.

A. D.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE GÉNÉRAL HERZOG ET L'ARMÉE DE BOURBAKI (Suite)

Autrement qu'il n'avait pensé. — Il y avait plusieurs jours que le général se préparait à ce moment. Comme c'était différent de ce qu'il avait imaginé ! Il n'était plus question d'opposer une puissance à une autre, mais bien de donner un asile protecteur aux misérables restes d'une armée en déroute. Il fallait désarmer des soldats fatigués de se battre. Le peintre neuchâtelois Auguste Bachelin, qui a assisté à cette scène et qui l'a admirablement dépeinte dans son livre : « L'Armée de l'Est », lui a donné comme épigraphe ces mots : « Le pays avait dit : Neutralité ; le général Herzog ajouta : Humanité ».

Par une nuit de clair de lune, un froid mordant, à cinq heures du matin, vers l'est, une faible lueur annonce le lever du jour. L'arbre barrant la route s'élève et le lamentable troupeau se presse : d'abord, le train, avec les munitions et la poste, puis des figures misérables sous des haillons impossibles. Le passage est étroit, car il y a bien un mètre de neige de chaque côté. L'un des premiers est le général C., accueilli personnellement par le général Herzog.

Le général donne les ordres nécessaires : tout homme qui possède armes ou munitions doit les livrer ! Bientôt les faisceaux d'armes s'entassent. Vite, on se rend compte que ces misérables ne sont pas à craindre : ce n'est pas une armée, c'est une accumulation de misères de toutes sortes. On s'étonne que ceux qui passent la frontière ne tombent pas d'inanition. Tous les assistants n'ont qu'une pensée, qu'un sentiment : une pitié sans nom devant cette quantité de misères, d'humiliation ; et dire que ce furent de fiers soldats !

Il est à craindre que, si les premiers fugitifs s'arrêtent, ils arrivent à barrer la route aux suivants. Le général, habitué à donner des ordres, et des ordres raides, — comme dans le bon vieux temps — voit tout d'un coup qu'il s'agit maintenant d'autre chose. C'est en vain que les commandants français s'épuisent à donner des ordres, incompris de cette misérable cohue désordonnée. Ce ne sont plus des soldats, ce sont des hommes qui ont besoin de secours. Tout au plus peut-on leur demander que les premiers, en s'arrêtant, n'empêchent pas toute la colonne d'avancer : qu'ils rassemblent toutes leurs forces pour rester en tête de ce malheureux cortège ! Au lieu de commandements sévères, ce sont des conseils amicaux, et chose étonnante, ceux qui, tout à l'heure, semblaient ne pas percevoir la voix de leurs chefs, s'efforcent maintenant, malgré leur épuisement, d'obtempérer aux paroles presque timides des soldats suisses.

Disposés en troupes de mille environ, ils descendent la vallée en

grelottant et en toussant. Ni le mouvement de la marche, ni les pâles rayons de soleil de février, n'arrivent à rendre la chaleur à leurs membres raidis. Et la réverbération du soleil sur la neige rend cet exode encore plus douloureux.

Mais bientôt le général n'est plus seul dans cette œuvre de secours.

De toutes les maisons, de toutes les chaumières sortent des gens, — poussés parfois par la curiosité de voir passer des soldats, mais surtout brûlant du désir d'aider ! ils ne se contentent pas de regarder ; ils viennent avec du thé, de la soupe, du vin, du pain, des linges chauds, des vêtements et des chaussures. Ils ne pensent pas à se garder quelque chose. Ils apportent tant, ils apportent si vite qu'ils devancent les plans d'aide du général. Quand arrivent les pains de l'armée, les affamés, qui ont désappris à manger, ne peuvent plus rien porter à leurs lèvres.

Et cette généreuse collaboration du général argovien avec la population neuchâteloise dure plusieurs jours. Elle s'étend bientôt sur toute la Suisse — sauf le Tessin, trop éloigné. Le Conseil fédéral avait demandé aux cantons de préparer leurs casernes : elles sont tout à fait insuffisantes : à chaque canton, on avait assigné un petit contingent de réfugiés ; ils se trouvaient dix fois plus nombreux que prévu ; aux casernes, il fallait ajouter les maisons d'école, les églises, parfois d'autres locaux. Il s'agit de montrer jusqu'où peuvent aller les facultés d'organisation du peuple suisse ! Quel changement ! Il y a quelques jours, le Conseil fédéral ne songeait qu'à sauver les finances de l'Etat, le général au danger menaçant le pays. Maintenant, ils n'ont plus qu'*un but* en vue, et toute la population avec eux : aider, chacun de tout son pouvoir !

Le soldat. — C'est dès son enfance que Jean Herzog avait manifesté un goût très vif pour la carrière militaire, à tel point que son père en fut plus d'une fois impatienté. En fils soumis, il travailla pendant vingt ans dans le bureau paternel — un commerce de coton — mais sans jamais y mettre son cœur ni son intérêt. Tous ses moments libres allaient aux exercices militaires. Voyageait-il pour le commerce paternel : vite il allait s'enquérir des particularités militaires : casernes, dépôts de chevaux, fabriques d'armes et de munitions, manœuvres, tout cela il l'étudiait soigneusement. N'avait-il pas été jusqu'à organiser chez lui un petit laboratoire, où il étudiait les propriétés des explosifs ! Il ne devint réellement heureux que lorsqu'à l'âge de 41 ans, il fut nommé inspecteur de l'artillerie suisse. Et il est permis d'affirmer que, lorsque le général Dufour se fut retiré, pour raison d'âge, Herzog était l'officier le plus compétent de la Suisse.

L'homme. — Pendant toute sa vie, le général Herzog s'était

préparé à l'emploi des armes. Et voici qu'un sort curieux lui donne exactement la mission contraire : panser des blessures, adoucir les souffrances !

En été 1870, lors de la déclaration de guerre, le peuple et l'armée avaient salué avec joie la nomination du général Herzog. Mais il a fallu que des hommes accablés par le sort viennent chercher aide et protection pour que le cœur du général batte avec celui du peuple. Il serait difficile de dire qui s'est donné avec le plus d'ardeur.

Chacun prit sa part du grand œuvre : le général veilla à ce que les masses fuyantes traversent en ordre le Val de Travers, et à ce qu'elles ne submergent pas le canton de Vaud au delà de ses possibilités. Le Conseil fédéral répartit sur toute la Suisse ces troupes qui s'étendaient à perte de vue. Et la population donna, donna, de tout cœur et à pleines mains, joyeuse de donner, jamais fatiguée, malgré des expériences de tous genres.

C'est avec étonnement et admiration que des amis parlaient plus tard de la façon remarquable dont le général s'en était tiré, dans des circonstances aussi spéciales et aussi difficiles ; sa décision faisait honneur aussi bien au chef d'armée qu'au philanthrope. Mais Herzog refusait toute espèce de louange, en déclarant qu'il s'était adressé à Dieu dans cette nuit mouvementée du 31 janvier, pour recevoir conseil et inspiration.

Jamais la menace du temps ne réussit à unir les Suisses autant que cette grande misère à soulager.

Aujourd'hui subsiste pour nous le danger d'oublier ceux qui souffrent au loin, en prenant soin des nôtres. En regardant au général Herzog, nous nous dirons : Ouvrons nos cœurs à ceux qui sont plus malheureux que nous !

Le 17 février, lorsque tout danger fut passé, on licencia troupes et général. Celui-ci redevint simple colonel et reprit ses fonctions d'inspecteur de l'artillerie.

Le grand événement de sa vie fut et resta l'occupation des frontières et l'occasion unique qu'elle lui avait offerte. Pour son bonheur et le nôtre, il n'eut garde de la laisser échapper. La neutralité, nous la connaissons bien. N'oublions pas ce que le général Herzog y ajoute : bonté, humanité !

Fritz Wartenweiler.

(Traduit et résumé par Alice Descœudres.)

ÉDUCATION COMPARÉE INSTITUTEURS OU INSTITUTRICES ?

Le principe de l'interdépendance croissante entre l'organisation de l'école et la vie se manifeste plus positivement encore dans les périodes de bouleversement comme celle que nous vivons depuis

septembre. La guerre n'a pas tardé à atteindre l'école en la privant — dans des proportions plus ou moins grandes — d'une partie de son personnel enseignant masculin.

Mais, sait-on que, théoriquement tout au moins, étant donné la composition différente des cadres du personnel enseignant, les conséquences de la mobilisation pour l'école ne sont pas les mêmes dans tous les pays ?

La mobilisation ayant fait ainsi de la proportion des hommes et des femmes travaillant dans l'enseignement, surtout dans l'enseignement primaire, une question des plus actuelles, nous avons estimé utile de déterminer quelle est cette proportion dans une quarantaine de pays. A cet effet, nous avons utilisé les données que nous envoient les Ministères de l'Instruction publique pour l'« Annuaire international de l'Éducation et de l'Enseignement » publié par le Bureau international d'Éducation.

Il nous a paru intéressant d'indiquer aussi le nombre de maîtres et de maîtresses des écoles primaires des pays étudiés. Toutefois, nous n'avons tenu compte que de l'enseignement public, laissant de côté le personnel enseignant des établissements privés.

Pays	Maîtres	Maîtresses	Total	Pourcentage	
				Maîtres	Maîtresses
Allemagne	133 929	47 821	181 750	73 %	27 %
Argentine	6 893	41 573	48 466	14 %	86 %
Belgique	10 264	7 967	18 231	56 %	44 %
Brésil	5 045	46 109	51 154	9 %	91 %
Bulgarie	7 532	8 420	15 952	47 %	53 %
Chili	788	2 821	3 609	21 %	79 %
Chine	414 986	33 237	448 223	92 %	8 %
Colombie	2 988	7 507	10 495	28 %	72 %
Costa-Rica	607	1 963	2 570	23 %	77 %
Cuba	1 260	7 833	9 093	13 %	87 %
Danemark	8 285	5 338	13 623	60 %	40 %
Égypte	2 026	395	2 421	83 %	17 %
Équateur	1 528	2 783	4 311	35 %	65 %
États-Unis d'Am.	69 882	533 497	603 379	11 %	89 %
Finlande	3 910	9 481	13 391	29 %	71 %
Grèce	7 132	7 873	15 005	47 %	53 %
Hongrie	10 856	8 401	19 257	56 %	44 %
Irak	2 061	754	2 815	73 %	27 %
Iran	4 480	1 453	5 933	75 %	25 %
Irlande	4 313	9 113	13 426	32 %	68 %
Italie	24 741	94 944	119 685	20 %	80 %
France	46 135	81 271	127 406	36 %	64 %
Japon	168 089	76 734	244 823	68 %	32 %

Pays	Maîtres	Maitresses	Total	Pourcentage	
				Maîtres	Maitresses
Lithuanie	2 415	3 044	5 459	44 %	56 %
Luxembourg	532	540	1 072	49 %	51 %
Norvège	6 298	4 233	10 531	59 %	41 %
Nouvelle-Zélande	2 649	3 885	6 534	40 %	60 %
Panama	469	1 596	2 065	22 %	78 %
Pays-Bas	5 868	4 104	9 972	58 %	42 %
Pologne	33 201	39 593	72 794	45 %	55 %
Portugal	3 863	3 381	7 244	53 %	47 %
Républ. Dominic.	554	895	1 449	38 %	62 %
Roumanie	26 793	18 367	45 160	59 %	41 %
Royaume-Uni	48 405	119 609	168 014	28 %	72 %
Salvador	599	1 268	1 867	32 %	68 %
Siam	18 983	2 136	21 119	89 %	11 %
Suède	9 773	20 893	30 666	31 %	69 %
Suisse	8 189	5 245	13 434	60 %	40 %
Turquie	11 131	4 889	16 020	69 %	31 %
Union Sud-Afric.	4 594	6 544	11 138	40 %	60 %
Uruguay	450	3 866	4 316	10 %	90 %
Yougoslavie	16 979	13 196	30 175	56 %	44 %

Un simple coup d'œil sur le tableau ci-dessus permet de constater que, du point de vue qui nous intéresse, les pays peuvent se diviser en trois catégories : a) pays où le nombre des instituteurs est nettement prédominant ; b) pays où le nombre des institutrices est nettement prédominant ; c) pays où le nombre des instituteurs et celui des institutrices s'équilibrent.

Le premier groupe contient les pays où le nombre des instituteurs dépasse le 60 % du personnel enseignant primaire. Dans le second groupe, c'est le nombre des institutrices qui atteint cette proportion ; dans le troisième se trouvent les Etats dans lesquels la proportion des instituteurs et celle des institutrices oscille entre 40 et 60 %.

Figurent dans le premier groupe (60 % d'instituteurs au moins), les pays suivants : Chine (92 %) ; Siam (89 %) ; Egypte (83 %) ; Iran (75 %) ; Irak (73 %) ; Allemagne (73 %) ; Turquie (69 %) ; et Japon (68 %).

Font partie du second groupe (60 % d'institutrices au moins) : Brésil (91 %) ; Uruguay (90 %) ; Etats-Unis d'Amérique (89 %) ; Cuba (87 %) ; Argentine (86 %) ; Italie (80 %) ; Chili (79 %) ; Panama (78 %) ; Costa-Rica (77 %) ; Royaume-Uni (72 %) ; Colombie (72 %) ; Finlande (71 %) ; Suède (69 %) ; Irlande (68 %) ; Salvador (68 %) ; Equateur (65 %) ; France (64 %) ; République Dominicaine (62 %).

Appartiennent à la 3^e catégorie (égalité ou différence inférieure à 20 %) : Suisse (60 % de maîtres) ; Danemark (60 %) ; Norvège (59 %) :

Roumanie (59 %) ; Pays-Bas (58 %) ; Belgique (56 %) ; Hongrie (56 %) ; Yougoslavie (56 %) ; Portugal (53 %) ; Luxembourg (49 %) ; Grèce (47 %) ; Bulgarie (47 %) ; Pologne (45 %) ; Lithuanie (44 %) ; Nouvelle-Zélande (40 %) ; Union Sud-Africaine (40 %).

Le second groupe, c'est-à-dire celui où prédominent nettement les institutrices, est le plus nombreux (18 pays). Vient ensuite le troisième groupe (égalité), dans lequel nous trouvons 16 pays et, finalement, le premier groupe (prédominance accentuée des maîtres), qui ne compte que huit pays.

Ces trois groupes peuvent facilement se réduire à deux : pays où le nombre d'instituteurs dépasse 50 % et pays où, loin d'atteindre cette proportion, les instituteurs sont en minorité.

Les instituteurs représentent la majorité du corps enseignant primaire en : Chine (92 %) ; Siam (89 %) ; Egypte (83 %) ; Iran (75 %) ; Irak (73 %) ; Allemagne (73 %) ; Turquie (69 %) ; Japon (68 %) ; Suisse (60 %) ; Danemark (60 %) ; Norvège (59 %) ; Roumanie (59 %) ; Pays-Bas (58 %) ; Belgique (56 %) ; Yougoslavie (56 %) ; Hongrie (56 %) ; Portugal (53 %).

Les instituteurs se trouvent par contre en minorité en : Luxembourg (49 %) ; Bulgarie (47 %) ; Grèce (47 %) ; Pologne (45 %) ; Lithuanie (44 %) ; Nouvelle-Zélande (40 %) ; République Dominicaine (38 %) ; France (36 %) ; Union Sud-Africaine (40 %) ; Equateur (35 %) ; Salvador (32 %) ; Irlande (32 %) ; Suède (31 %) ; Finlande (29 %) ; Colombie (28 %) ; Royaume-Uni (28 %) ; Costa-Rica (23 %) ; Panama (22 %) ; Chili (21 %) ; Italie (20 %) ; Argentine (14 %) ; Cuba (13 %) ; Etats-Unis d'Amérique (11 %) ; Uruguay (10 %) ; Brésil (9 %).

Nous voyons donc que les institutrices sont en majorité dans 25 des 42 pays étudiés. Cette majorité revient aux instituteurs dans 17 autres pays.

On est frappé, en examinant ces données statistiques, de l'énorme disproportion qui existe entre les cas extrêmes : tandis qu'en Chine il y a 92 instituteurs pour huit institutrices, au Brésil il n'y a que neuf instituteurs pour 92 institutrices !

Le pays le plus « équilibré » du point de vue qui nous occupe est le Luxembourg (49 % d'instituteurs et 51 % d'institutrices).

En se plaçant au point de vue de la distribution géographique des pays compris dans chacun de ces trois groupes, nous arrivons à une conclusion assez curieuse : en effet, on peut affirmer que les instituteurs prédominent surtout dans le continent asiatique (ce qui s'explique en général du fait que les écoles de garçons sont plus nombreuses que les écoles de filles). Les écoles primaires sont confiées à des institutrices surtout dans les pays américains, anglo-saxons et dans certains Etats de l'Europe septentrionale. Ce n'est que dans quelques pays d'Europe

que la proportion d'instituteurs et d'institutrices s'équilibre. Il faut mentionner toutefois trois grandes exceptions : l'Allemagne, la France et l'Italie, la première présentant une prédominance très marquée des instituteurs et les deux autres des institutrices. Tandis qu'en Allemagne il y a 73 instituteurs pour 27 institutrices, en France il n'y a que 36 instituteurs pour 64 institutrices et en Italie 20 instituteurs pour 80 institutrices. On sait que le Ministère de l'Education nationale de ce dernier pays s'efforce de modifier cet état de choses.

Voici les faits, tels qu'ils ressortent des statistiques officielles. Cependant, pour être complète, cette étude devrait aussi porter sur les causes d'ordre historique, social, politique et même religieux qui ont déterminé la solution donnée dans chaque pays à ce problème.

P. ROSSELLO.

NOTE SUR LES BONNES HABITUDES

1) Chacun sait que l'animal et l'homme peuvent agir à la suite d'un renseignement fourni par la vue, l'ouïe, l'odorat ou le toucher. La sensation déclenche un désir, puis une action, le déclic pouvant venir soit du dedans, soit du dehors : Un creux à l'estomac et l'enfant réclame du pain à sa mère ; mais la vue d'un gâteau attise aussi la gourmandise d'un garçon déjà rassasié.

Ainsi, en plus de la gamme des tendances innées et naturelles comme la maigreur, l'apathie, le besoin de mouvement, la bonne mémoire ou l'acuité intellectuelle, ainsi l'écolier porte encore en lui le clavier illimité des élans et des intérêts consécutifs à l'éducation et à l'instruction déjà reçues.

Toutes ces tendances, d'ailleurs, ces penchants et ces ressorts de l'action humaine, ne forment point un meuble dont les tiroirs peuvent glisser un à un ; elles se compénètrent au contraire, elles s'influencent, se modifient les unes par les autres et varient selon l'âge ou les circonstances extérieures.

* * *

2) L'action authentiquement humaine, celle qui émane d'un choix librement effectué, d'un choix où les divers motifs ont été pleinement soupesés et évalués en fonction de ce bonheur auquel aspire chacun de nous, cette action humaine prend, au gré des circonstances, les colorations les plus variées et les plus imprévues.

Certes, en tout homme existent la volonté et la liberté, mais non comme des pièces détachées que l'adolescent intégrerait automatiquement dans ses actions. Car l'une et l'autre se développent par l'éducation et, comme on l'a dit excellemment, « la liberté se définit comme le pouvoir d'organiser en soi motifs et mobiles, de sorte que l'entraînement aille dans le sens du bien reconnu tel ». Dès lors, « loin de dispenser l'hom-

me d'organiser méthodiquement sa volonté, la liberté suppose cette organisation ».

Et un autre pédagogue d'ajouter : « Vous savez tous que l'escargot bâtit sa maison de sa propre substance. Au fond l'homme fait de même, il se bâtit non pas une demeure extérieure, mais sa propre destinée, et l'avenir de sa vie entière, à l'aide de ses innombrables habitudes ».

* * *

3) Les remarques précédentes valent pour l'action extérieure — courir, manger, écrire, etc. — mais elles semblent également décisives pour le comportement intérieur du moi humain et spécialement pour la vie intellectuelle.

Car l'homme ne reçoit guère d'un seul coup son bagage d'idées, il avance lentement sur le chemin du savoir et, pour lui, la vie de l'esprit n'a rien du jaillissement sans fatigue d'une source claire mais tout d'une conquête incessante où les heures de travail et de doute tiennent un rôle prépondérant.

Et c'est un fait indiscutable que le moindre de nos actes intérieurs suppose la mise en jeu d'une collection incroyable d'automatismes forgés d'une façon très consciente, très attentive et parfois très pénible. *A cette enseigne, la bonne habitude ou le bon automatisme apparaît non point comme le fossoyeur de l'enthousiasme mais bel et bien comme une écrasante supériorité qui permet de prétendre à une action plus aisée et plus fructueuse, comme le moyen idéal de développer et d'épanouir sa personnalité.*

* * *

4) *Pratiquement, avec des écoliers de 10 à 12 ans, on pourra facilement développer les idées suivantes :*

Grâce à l'apprentissage, un ouvrier acquiert des habitudes qui rendent son travail moins fatigant et plus productif. De même, un comptable effectue un calcul plus rapidement qu'un enfant et, grâce à la pratique, une secrétaire écrit sans peine et correctement tous les mots de ses lettres.

Pour acquérir de bonnes habitudes, il faut s'y entraîner attentivement et régulièrement. C'est ainsi qu'un garçon doit prendre le pli de bien mâcher et de bien respirer, ceci pour améliorer la digestion et la respiration. Ainsi encore doit-il devenir poli et aimable avec chaque personne, ceci pour rendre agréable la vie et pour se faire estimer des autres. Ainsi aussi doit-il arriver à parler aisément, ceci pour mieux s'expliquer et mieux obtenir ce qu'il demande.

GEORGES DURAND.

Ecoles normales du Canton de Vaud

Direction

Examens d'admission en 1940

Ils sont fixés du 6 au 9 et du 26 au 30 mars.

Inscriptions auprès du Directeur jusqu'au 24 février à 18 heures.

Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la *Feuille des Avis officiels* des 19 janvier et 2 février, ou le *Bulletin officiel* du Département de l'Instruction publique de janvier-février, que reçoit tout membre du corps enseignant primaire.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE JEUNES FILLES

LA SOLITUDE, AV. CÉSAR ROUX 2, LAUSANNE

La section des « apprenties » forme en trois ans des couturières pour dames. La section des travaux féminins comprend des cours de **confection, de lingerie, de broderie, de tricot, etc.**

Durée des cours : Trois mois au minimum.

La nouvelle année scolaire commencera au milieu d'avril prochain.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 1^{er} mars 1940, auprès de l'Office d'orientation professionnelle, Madeleine, 5, Lausanne. La Direction des Ecoles.

Prêts

en 12 à 18 mensualités, **sans caution**, rapides, avantageux, discrets, aux membres du corps enseignant. Références de 1^{er} ordre. Va sur place. Timbre-réponse. **Banque de Prêts S. A., Paix 4, Lausanne.**

Instituteur Bernois habitant la campagne désire placer pour le printemps 1940 son fils de 15 ans dans famille **d'instituteur de la Suisse romande**, également à la campagne, en échange avec garçon ou fille même âge. Conditions réciproques : fréquentation bonne école, vie de famille. Ecrire sous chiffre G. 2551 L. Publicitas, Lausanne.

SECTION PÉDAGOGIQUE POUR LA FORMATION DES MAITRESSES D'ÉCOLE MÉNAGÈRE

A l'Ecole secondaire des jeunes filles de Porrentruy

EXAMENS D'ADMISSION

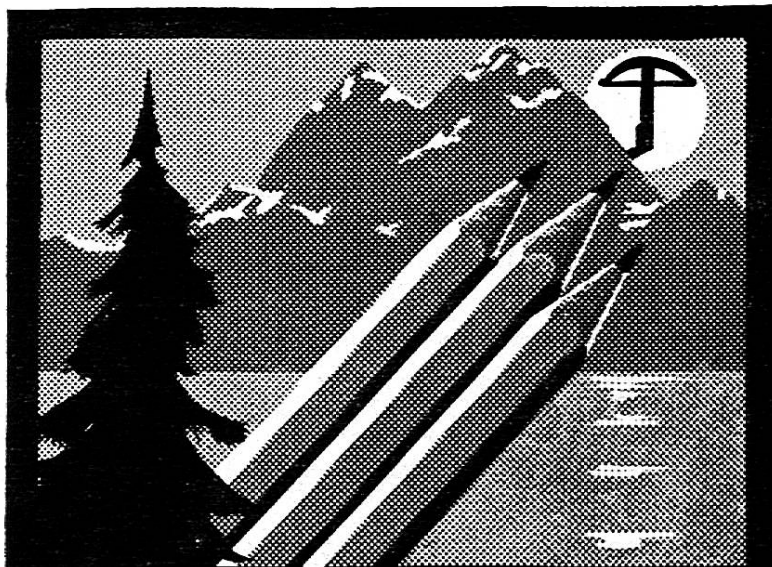
4, 5 et 9 mars 1940

Délai d'inscription : 20 février 1940.

BREVET OFFICIEL

délivré par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne, conférant le droit d'enseigner dans les écoles ménagères, d'ouvrages féminins ou écoles de couture du degré primaire, secondaire et complémentaire.

Inscriptions et renseignements auprès de **M. F. Feignoux**, directeur de l'Ecole secondaire des Jeunes Filles, à Porrentruy. **LA DIRECTION.**



CARAN D'ACHE
Les Crayons de chez nous

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT



Prêts hypothécaires et sur nantissement

Dépôts d'épargne

Emission d'obligations foncières

Garde et gérance de titres

Location de coffres-forts (Safes)

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Je n'ai plus jamais mal à la gorge !

Depuis que maman me donne du Formitrol qui, entre parenthèses, est agréable comme un bonbon, je n'attrape plus jamais rien l'hiver, même quand il y a des épidémies à l'école. Je ne suis jamais malade et je ne manque plus la classe.

Les pastilles Formitrol aseptisent les voies respiratoires. Elles écartent le danger de contagion. C'est une grande sécurité pour les enfants qui ne savent pas se gargariser et supportent mal les inhalations.

En suçant une pastille Formitrol, on évite les maladies infectieuses de la bouche et de la gorge.

FORMITROL
BARRE LA ROUTE AUX MICROBES

Dans les pharmacies, à 1 fr. 50 le tube de 30 pastilles.

D^r A. Wander S.A., Berne